



Règlement Lâcher des Peintres St Vincent de Mercuze 17 juin 2018

- 1- Concours réservé aux peintres amateurs adultes et enfants.
- 2- Toutes les techniques sont acceptées (huile, aquarelle, fusain, acrylique, gouache, crayons...) figuratives ou abstraites.
- 3- Le format est libre.
- 4- L'estampillage des supports vierges s'effectuera le dimanche 17 juin 2018 à partir de 9h30, à la MJC, 34, Place de la Mairie à Saint Vincent de Mercuze.
- 5- L'œuvre sera réalisée dans le village et sera rendue à la MJC avant 16h45 (une seule œuvre par concurrent non signée).
- 6- Le droit d'inscription s'élève à 10 euros, gratuit pour les moins de 16 ans.
- 7- Les participants fournissent leur matériel et devront prévoir un système d'accrochage pour l'exposition des œuvres.
- 8- Le jury délibérera pour attribuer trois prix :
 - Un Prix peinture primé (un chèque de 100 euros et un cours de peinture à la MJC).
 - un Prix dessin/aquarelle/pastel primé (un chèque de 100 euros et cours de peinture à la MJC).
 - Un Prix jeune (matériel de dessin et un cours à la MJC).
- 9- Les prix seront annoncés à 17h30 à la MJC, où les œuvres seront exposées.
- 10- Les œuvres primées reviennent à la Mairie ou à la MJC.
- 11- Possibilité pour les artistes de vendre leurs œuvres après la manifestation.
- 12- Les organisateurs se déchargent de toute responsabilité en cas d'accident survenu à leur œuvre.
- 13- Un buffet campagnard est offert aux peintres à midi.
- 14- Chaque participant s'engage à respecter le règlement

Bulletin d'inscription à renvoyer à l'adresse suivante :

MJC Lâcher des Peintres
34, Place de la Mairie
38660 Saint Vincent de Mercuze
ou par mail : mjc-stvincentmercuze@orange.fr

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____

Adresse mail _____

Participation de 10 euros par personne à régler sur place.
Un buffet campagnard est offert aux peintres.

Inscriptions possibles sur place le jour même avant 9h30.

Préinscription souhaitée avant le 12 juin pour une meilleure organisation.